

Montreuil, le **24 JAN. 2019**

190143

Monsieur le Secrétaire national,

Votre courrier du 10 janvier 2019 appelle mon attention sur les conséquences de l'incendie du scanner mobile spécial de la brigade de surveillance extérieure conteneurs (BSEC) du Havre au cours de la nuit du 6 au 7 janvier 2019.

Je tiens en premier lieu à vous rappeler l'annonce qui a été faite par le Ministre de l'Action et des Comptes publics au Havre, lors de son déplacement du 13 avril 2018, de l'installation d'un système fixe de contrôles non intrusifs sur le port à l'horizon de la fin de cette année 2019 ou du début de l'année suivante.

Par ailleurs, en l'absence, à ce stade de l'enquête de police, de piste privilégiée sur les causes de cet incendie, j'invite à la plus grande prudence sur les expressions relatives à son origine. Seules les conclusions de la police, qui a reçu la plainte du directeur régional, et de l'enquête administrative déclenchée par le directeur interrégional pour tirer les enseignements de cet incident permettront d'en tirer les enseignements. Il n'est donc pas possible de dire que « l'administration s'est empressée d'évoquer une cause accidentelle » puisque tel n'a pas été le cas. Par ailleurs, la direction générale demande à la société Smiths et Détection la documentation intégrale du suivi de la maintenance de ce moyen, son diagnostic et son analyse de cet incident, ainsi que les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour garantir la sécurité des autres camions scanners dont elle assure le maintien en condition opérationnelle.

Vous rappelez votre demande de tenue, en urgence, d'un comité « hygiène, sécurité et conditions de travail » (CHSCT) spécial. J'observe que ce n'est pas, contrairement à ce que vous indiquez dans votre courrier, une consigne de la direction générale qui a conduit son président à proposer la tenue d'un CHSCT de Seine Maritime (76) le 28 février prochain. Cette date permettra en effet de tirer les enseignements de cet incident et de définir un dispositif global de sûreté préventive des installations. De surcroît, l'absence de risque imminent, puisque seul le moyen de contrôle a été rendu inexploitable – l'incendie n'a blessé aucun agent, n'a causé aucun risque y compris en matière de radiation ni n'a affecté les locaux professionnels, ne justifie pas la réunion en urgence de ce comité. Cette analyse me semble partagée par la majorité des membres du comité.

Vous m'interrogez ensuite sur les solutions temporaires permettant de combler l'indisponibilité de l'outil de travail de la BSEC. Je vous précise que malgré cette indisponibilité l'activité de contrôle a repris sur le site de la BSEC à partir du 8 janvier : les conteneurs en circuits rouges et noirs, présentant les risques de fraude les plus importants, sont contrôlés par la BSEC comme c'est le cas par les agents des douanes sur les autres plateformes portuaires.

Monsieur Stéphane AVIT
Secrétaire nationale du SNAD CGT
263 rue de Paris – case 452
93514 Montreuil Cédex

Je note d'ailleurs que ce mode de travail n'est pas atypique pour l'unité qui est habituée à ouvrir des conteneurs non préalablement scannés et je constate, avec satisfaction, que la saisie de 25 kilogrammes de cocaïne réalisée dès le lendemain de l'incendie par la BSEC démontre à la fois la capacité de l'unité à travailler selon cette modalité et sa grande motivation.

Dans l'attente de l'implantation pérenne du nouveau scanner que j'évoquais précédemment, je vous confirme avoir décidé, comme cela a déjà été mis en œuvre de fin septembre à mi-novembre 2018, le renfort du camion scanner de la direction des services opérationnels de Paris. Ce renfort sera opérationnel au début du mois de mars.

Plus globalement, vous me faites part de vos questions sur la sécurité du site et de ses agents. Le directeur régional a demandé un diagnostic au référent sûreté de la police au Havre et a évoqué cette question avec le responsable du pôle sûreté du grand port maritime du Havre, propriétaire de l'emprise où est installée la BSEC.

Des préconisations seront ainsi formulées et pourront alors être examinées lors de la tenue prochaine du CHSCT 76.

Je rappelle que le site de la BSEC a fait l'objet de travaux de sécurisation fin 2016. Ces travaux ont consisté à ajouter, à l'entrée du site, à une barrière métallique fermée la nuit, deux barrières dont l'ouverture en journée est commandée à distance par les agents, avec interphone et caméra. Une autre caméra a été installée sur le lieu où le conteneur se gare le temps que le chauffeur vienne à pied porter ses documents de transport.

J'ajoute enfin que j'attache une grande attention pour que la protection et la sécurité des agents et des locaux professionnels de la BSEC soient assurées comme en période d'activité normale de la plateforme portuaire havraise.

Je resterai donc très attentif sur ce point.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire national, à l'assurance de ma parfaite considération.


Rodolphe GINTZ